

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service maritime et littoral

## AVIS AU PUBLIC

## Commune de Courseulles-sur-mer

Le préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du **15 février 2019**, il est procédé, **du lundi 25 mars 2019 à partir de 09h00 au vendredi 26 avril 2019 à 17h00 inclus**, à une **ENQUETE PUBLIQUE** sur la demande présentée par la commune de Courseulles-sur-mer sollicitant le renouvellement de la concession de la plage naturelle de Courseulles-sur-mer.

Les pièces relatives à cette enquête ainsi que le registre d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Courseulles-sur-mer. Ils sont consultables aux jours et heures d'ouverture du public selon les modalités suivantes (ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer) :

- le lundi de 10h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
- le mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h45 à 18h00
- du mercredi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00
- le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00
- le samedi de 10h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Courseulles-sur-mer,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public par la mairie de Courseulles-sur-mer,
- par correspondance postale adressée au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête :  
**Mairie de Courseulles-sur-mer**  
48 rue de la mer  
BP 107  
14470 COURSEULLES-SUR-MER
- par mail à l'adresse suivante : [ddtm-gl@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-gl@calvados.gouv.fr)
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/1204>

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados, rubrique « Politiques publiques/Mer littoral et sécurité maritime/Domaine public maritime/Concession plage/ concession Courseulles-sur-mer », sur le site du registre dématérialisé, et en version papier à la maire de Courseulles-sur-mer.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire dont les coordonnées sont les suivantes :

Mairie de Courseulles-sur-mer 48 rue de la mer BP107 14470 COURSEULLES-SUR-MER	Mail : <a href="mailto:mairie@ville-courseulles.fr">mairie@ville-courseulles.fr</a> Tél : 02 31 36 17 17
---	---

Monsieur Raphaël PEUGNET est nommé commissaire-enquêteur et se tient à la disposition du public pour recevoir les observations des personnes intéressées en mairie :

- le lundi 25 mars 2019 de 09h00 à 12h00
- le samedi 13 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 26 avril 2019 de 14h00 à 17h00

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en mairie de Courseulles-sur-mer ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, service maritime et littoral, 10 boulevard du général Vanier à Caen et sur les sites internet des services de l'Etat du Calvados.

Pour le préfet et par délégation  
Le responsable du Pôle Gestion du Littoral

  
Philippe LE ROLLAND